



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES
JUIN 2023

SOMMAIRE

1. AMBITIONS DU PCAET.....	3
2. GOUVERNANCE DU PROJET ET ROLE DES ACTEURS.....	4
3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	5
4. SUIVI – EVALUATION DU PCAET.....	6
ANNEXE : LISTE DES ACTIONS.....	



www.planclimat.lubersonorgue.fr

La présente charte a pour objectif de formaliser l'engagement de tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du syndicat mixte du bassin de vie du Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue, de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération Luberon Mont de Vaucluse (indiqués par « le territoire » dans ce qui suit).

Dans la continuité de la phase d'élaboration du plan climat qui a largement été partagée avec les acteurs et habitants du territoire, cette charte vise à inscrire le PCAET dans une dynamique territoriale basée sur l'engagement de tous les acteurs du territoire, l'innovation, la transversalité inter-organismes et le partage d'expérience.

1. AMBITIONS DU PCAET

Le territoire s'est fixé notamment comme objectif de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050 c'est-à-dire un territoire qui produira plus d'énergies renouvelables locales qu'il ne consommera pour l'ensemble de ses activités.

Le PCAET comporte 32 actions pour la période 2022 -2028 ; la plupart de ces actions sont communes aux 2 EPCI mais certaines tiennent compte des spécificités de chaque territoire (voir plan d'actions en annexe). Ces actions répondent aux objectifs suivants :

OBJECTIF 1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

- Rénover l'habitat, favoriser la sobriété énergétique réduire la précarité énergétique
- Disposer d'un patrimoine et des services publics exemplaires
- Améliorer la maîtrise de l'énergie et la gestion environnementale des entreprises
- Favoriser les alternatives à l'autosolisme (vélo, marche à pied, voiture partagée, transport collectif) et les carburants/motorisations alternatifs.
- Prendre en compte le climat, l'air et l'énergie dans les documents d'urbanisme et mettre en œuvre des aménagements et constructions durables

OBJECTIF 2 : PRODUIRE ET UTILISER DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

- Planifier le développement de l'électricité, de la chaleur et du froid renouvelables ou de récupération,
- Accompagner le développement du photovoltaïque,

OBJECTIF 3 : DEVELOPPER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

- Promouvoir un système alimentaire territorial durable,
- Développer les échanges de ressources et de flux entre entreprises/industries,
- Prévenir la production et valoriser les déchets,

OBJECTIF 4 : S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, SEQUESTER LE CARBONE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

- Assurer une gestion concertée des usages de l'eau, économiser la ressource et protéger les captages d'eau potable,

- S'adapter au changement climatique, séquestrer le carbone et préserver la biodiversité (Agriculture, sylviculture, tourisme),
- Prévenir l'impact des risques naturels,
- Maîtriser l'augmentation des températures en milieu urbanisé,

OBJECTIF STRATEGIQUE 5 : MOBILISER LES CITOYENS

- Co-construire des actions avec les citoyens,
- Accompagner les changements de modes de vie.

2. GOVERNANCE DU PCAET ET ROLE DES ACTEURS

Trois instances permettent de piloter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET en mode projet :

- **Le comité de suivi**

Le comité de suivi est composé de deux représentants élus par EPCI, des techniciens des deux EPCI et du directeur du SCoT. L'équipe projet est assistée des élus du Bureau du Syndicat mixte.

- **Le comité syndical du SCoT**

Ce comité est composé de l'ensemble des élus du Syndicat mixte. C'est lui qui a procédé à l'approbation du PCAET.

- **Le comité partenarial**

Ce comité rassemble l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels du territoire impliqués dans la mise en œuvre du PCAET.

Les fiches action attribuent différents rôles aux acteurs qui y sont impliqués :

- **Pilote(s)**

Il s'agit des entités assurant la coordination de l'action. Lorsqu'il s'agit des EPCI, les élus et des techniciens référents de l'action sont mentionnés. Dans certains cas, ils peuvent être pilotes de l'action au sein du PCAET sans que l'EPCI en assure la réalisation ni en soit partenaire. Ils assurent l'intégration et la cohérence de l'action dans la coordination et le suivi du PCAET (renseignement des indicateurs notamment) en lien avec son opérateur.

- **Opérateurs(s)**

Il s'agit des entités qui portent l'action et en assurent la réalisation en lien avec les partenaires qui y sont impliqués. A ce titre, elles définissent avec les partenaires le budget, le calendrier et le plan de financement des actions dont elles ont la responsabilité. Elles assurent le lien avec les référents de l'EPCI (pilotage).

- **Partenaire(s)**

Les partenaires sont associés à l'action et acceptent, dans le cadre du partenariat établi, de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser l'objectif de l'action. Ils sont associés étroitement à l'action par son opérateur.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Par la signature de la présente charte, les partenaires s'engagent à :

1. CONTRIBUER AU PCAET

- Contribuer aux objectifs globaux du PCAET,
- Mobiliser de nouveaux partenaires autour du PCAET,
- Mettre en œuvre ou contribuer aux actions du PCAET dans lesquelles ils sont impliqués,
- Suivre et partager les résultats de leurs actions Climat-Air-Energie,
- Désigner un référent pour participer au comité partenarial du PCAET.

2. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

- Sensibiliser et impliquer leur personnel et les administrés/bénéficiaires/clients de leur activité sur les questions climat-air-énergie,
- Inciter leur personnel à utiliser des modes de déplacement autres que l'usage individuel de la voiture (transport en commun, vélo, covoiturage, marche à pied, ...),
- Informer les bénéficiaires/clients de leur activité sur les actions et objectifs du PCAET.

3. REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE LEUR PATRIMOINE ET/OU DE LEUR ACTIVITE

- Suivre les consommations énergétiques de leur patrimoine (bâtiments, équipements, éclairage, ...)
- Remplacer leurs équipements et process énergivores,
- Réaliser des travaux performants de rénovation énergétique,
- Choisir la performance et l'exemplarité environnementale pour toutes leurs constructions et rénovations,
- Faire le choix des matériaux biosourcés si possible locaux,
- Renouveler leur parc de véhicules par des véhicules moins polluants,
- Produire et/ou utiliser des énergies renouvelables et de récupération

4. FAVORISER UNE ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

- Favoriser l'achat de produits/services locaux compatibles avec le développement durable,
- Participer à des actions de mutualisation ou de mise en synergie de leurs flux de déchets ou d'énergie.

5. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

- Contribuer à la végétalisation des espaces urbanisés,
- Economiser et préserver les ressources naturelles (eau, air, sol),
- Maintenir ou augmenter la biodiversité,
- Protéger leur activité des impacts liés à l'augmentation des risques naturels (gonflement des argiles, incendies de forêts, inondations, ...).

4. SUIVI / EVALUATION DU PCAET

Deux types d'indicateurs seront suivis :

▪ **Les indicateurs d'évaluation de l'efficacité du plan d'actions au niveau du territoire**

Les indicateurs Climat-Air-Energie quantitatifs suivants seront renseignés annuellement à l'échelle du territoire à partir des données de la base CIGALE :

- Consommations d'énergie finale (GWh/an),
- Production d'énergies renouvelables et de récupération par filières (GWh/an),
- Emissions de gaz à effet de serre par secteurs d'activités (kt eqCO₂/an),
- Emissions de polluants atmosphériques par type de polluants et par secteurs d'activités (t de polluants /an).

Ces données seront comparées à l'année de référence 2016 pour suivre leur pourcentage d'évolution annuelle et les comparer aux objectifs chiffrés du PCAET.

▪ **Les indicateurs de suivi de la réalisation de chaque action**

Ces indicateurs permettent de suivre annuellement l'avancée de l'action. Ils sont indiqués dans les fiches actions. Chaque pilote de projet suit ces indicateurs et rend compte à l'équipe de suivi.

Le dispositif de suivi des actions répond aux objectifs suivants :

- Evaluer la mise en œuvre du plan d'actions pendant sa durée de vie,
- Apporter un regard transversal à sa mise en œuvre,
- Apprécier la gouvernance du projet et les partenariats en cours,
- Mesurer l'efficacité des actions,
- Améliorer la lisibilité des actions pour les décideurs, financeurs et acteurs du territoire,
- Animer et fédérer les élus, acteurs du territoire,
- Disposer d'éléments de communication.

Ces indicateurs seront compilés dans un tableau de bord afin de pouvoir communiquer régulièrement sur l'avancée des actions du programme.

A Cavailon, le

Fabrice LIBERATO

Président

Syndicat mixte du SCOT Cavailon Coustellet
l'Isle sur la Sorgue



STRUCTURATION DU PLAN D' ACTIONS

Numéro	Fiches actions	Pilotes	Partenaires principaux
1a	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	CALMV	SOLIHA
1b	Renforcer l'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation énergétique	PSMV	ALTE
2	Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique	PSMV	ALTE
3a	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et équipements publics	CALMV Communes	PNRL
3b	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments et équipements publics	PSMV Communes	PSMV, Communes
4	Réduire les consommations d'énergie et les nuisances de l'éclairage public	PSMV LMV Communes	SEV, PNRL, SCOT
5	S'engager dans la labellisation Cit'ergie et économie circulaire	PSMV	PSMV
6	Accompagner les entreprises et les zones d'activités de manière concertée	LMV PSMV	CCI, CMAR, LES
7	Favoriser un tourisme durable	LMV PSMV	CCI, EPIC Tourisme, LMV, PSMV, Vaucluse Provence Attractivité, OGS, PNRL
8	Accompagner les exploitations agricoles	LMV PSMV	CA 84 PSMV
9a	Élaborer et mettre en œuvre un schéma cyclable intercommunal	LMV PSMV	AURAV, PNRL, CD84, Vélo Loisir Provence
9b	Lancer le plan de mobilité	LMV	LMV
9c	Organiser la compétence AOM : état des lieux et étude des champs d'intervention	PSMV	PSMV
10	Apaiser les centres-villes et zones touristiques	Communes LMV PSMV	OGS, communes,
11	Développer l'intermodalité autour des gares et des pôles d'échanges	LMV, PSMV, communes	LMV, PSMV, communes, SNCF, CD84, Région, Gare et connexions
12	Créer des infrastructures et promouvoir la pratique du vélo sur le territoire	LMV, PSMV	Vélo loisirs Provence, CD84, PNRL, EPIC OIT
13	Favoriser les plans de mobilité des entreprises et des administrations	LMV, PSMV	Entreprises, LES, CCI
14	Promouvoir la voiture partagée	LMV, PSMV	CD84
15	Convertir les flottes de véhicules des entreprises, des collectivités et des particuliers	LMV, PSMV	SEV, GRDF,
16	Intégrer les objectifs climat/air/énergie dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement	Communes, SCOT	SCOT Communes
17	Favoriser le télétravail	LMV, PSMV	LMV, PSMV, Département 84

18	Réaliser un schéma directeur de développement des énergies renouvelables et de récupération	SCOT	
19	Déployer le contrat d'objectif de développement des ENR thermiques et de récupération	SEV	SEV, ALTE/PNRL, LES
20	Accompagner le développement du photovoltaïque	LMV, PSMV	SEV, DDT, CA84
21	Impulser un projet alimentaire territorial	LMV, PSMV	LMV, PSMV, PNRL
22	Soutenir les démarches d'écologie industrielle et territoriale	LES	LES, CCI
23	Planifier la présentation des déchets ménagers	LMV, PSMV	LMV, PSMV
24a	Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières	PSMV	SMBS
24b	Mettre en œuvre les outils de planification et des actions de gestion des eaux et des rivières	LMV	SIRCC, CLE, SMAVD
25	Faire évoluer les pratiques agricoles	LMV, PSMV	CA84
26	Adapter la gestion forestière	LMV, PSMV, communes	ONF, COFOR, CRPF, PNRL
28a	Mettre en œuvre les plans de prévention inondation et incendies et informer sur le risque de retrait/gonflement des argiles	PSMV	Communes, SMBS
29	Développer la végétalisation dans les trames urbaines	Communes LMV PSMV	LMV PSMV
30	Favoriser l'émergence de projets d'énergies renouvelables citoyens	Communes, LMV, PSMV	SEV, énergie partagée
31	Déployer des actions de communications et d'accompagnement	Communes, LMV, PSMV	ALTE

Retrouver l'intégralité du Plan Climat Luberon Sorgue sur www.planclimat.luberonsorgue.fr

ou en scannant le QR Code

